

Chapitre 21 | Âges maximum d'admission dans chaque cycle

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année

	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3	CYCLE SPECIALISE
Violon, violoncelle, piano	12 ans	16 ans	20 ans	22 ans
Flûte, hautbois, clarinette, saxophone, Alto, guitare, harpe Accordéon	12 ans	16 ans	20 ans	25 ans
Cor, trompette, percussion	14 ans	18 ans	22 ans	25 ans
Trombone, Tuba, basson, Euphonium, Saxhorn	22 ans			25 ans
Flûte piccolo, cor anglais, clarinette basse, trombone basse, Marimba	23 ans			26 ans
Contrebasse	25 ans			28 ans
Clavecin, traverso, flûte à bec, cor naturel, sacqueboute, viole de gambe, violon baroque, alto baroque, violoncelle baroque, luth/théorbe, claviers anciens	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans
Formation Musicale	Âge maximum identique à l'âge de l'instrument pratiqué			30 ans
Filière voix enfants	12 ans			
Filière voix adolescents	16 ans			
Chant lyrique	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans
Orgue	28 ans			28 ans
Jazz	24 ans	26 ans	28 ans	28 ans
Musiques traditionnelles	30 ans			30 ans
Accompagnement piano	26 ans	27 ans	28 ans	28 ans
Écriture, Orchestration, Analyse, Histoire de la Musique, Composition, Composition électroacoustique, informatique musicale, MAO, direction d'orchestre, direction de chœur	28 ans			30 ans

Ce tableau est donné à titre indicatif. Il appartient au directeur d'accepter des dérogations à ces limites n'excédant pas quelques années en prenant en considération le projet personnel de l'élève et sa motivation. L'existence de classes de FM grand débutants, la diversification des filières et parcours possibles doit aider à la prise en compte de ce type de demande.